

AÉROPORT DE BASTIA - PORETTA

=====

CONCESSION D'ÉTABLISSEMENT ET D'EXPLOITATION

DE L'AÉROPORT BASTIA - PORETTA

À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CORSE

=====

AVENANT N° 5

Au cahier des charges du 4 janvier 2006

Article 1^{er} :

L'article 2 de la convention de concession est modifié comme suit :

« La présente concession prend effet à la date de sa notification au concessionnaire.

Elle cessera de porter effet, sauf résiliation anticipée dans les conditions prévue à l'article 40, le 31 décembre 2025. »

Fait en deux exemplaires, à BASTIA le 26 DEC. 2024

Le Président
du Conseil exécutif de Corse


Gilles SIMEONI

Le Président de la Chambre de
Commerce et d'Industrie de Corse

Jean DOMINICI




**CHAMBRE
DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE
DE CORSE**

AÉROPORT DE CALVI SANTA CATALINA

=====

CONCESSION D'ÉTABLISSEMENT ET D'EXPLOITATION

DE L'AÉROPORT DE CALVI SANTA CATALINA

À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CORSE

=====

AVENANT N° 3

Au cahier des charges du 21 décembre 2005

Article 1^{er} :

L'article 2 de la convention de concession est modifié comme suit :

« La présente concession prend effet à la date de sa notification au concessionnaire.

Elle cessera de porter effet, sauf résiliation anticipée dans les conditions prévue à l'article 40, le 31 décembre 2025. »

Fait en deux exemplaires, à BASTIA le 26 DEC. 2024

Le Président
du Conseil exécutif de Corse


Gilles SIMEONI

Le Président de la Chambre de
Commerce et d'Industrie de Corse

Jean DOMINICI



AÉROPORT D'AIACCIU NAPOLÉON BONAPARTE

=====

**CONCESSION D'ÉTABLISSEMENT ET D'EXPLOITATION
DE L'AÉROPORT D'AIACCIU NAPOLÉON BONAPARTE
À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CORSE**

=====

AVENANT N° 4

Au cahier des charges du 22 décembre 2005

Article 1^{er} :

L'article 2 de la convention de concession est modifié comme suit :

« La présente concession prend effet à la date de sa notification au concessionnaire.

Elle cessera de porter effet, sauf résiliation anticipée dans les conditions prévue à l'article 40, le 31 décembre 2025. »

Fait en deux exemplaires, à BASTIA le

26 DEC. 2024

Le Président
du Conseil exécutif de Corse



Gilles SIMEONI

Le Président de la Chambre de
Commerce et d'Industrie de Corse

Jean DOMINICI



AÉROPORT DE FIGARI SUD CORSE

=====

CONCESSION D'ÉTABLISSEMENT ET D'EXPLOITATION

DE L'AÉROPORT DE FIGARI SUD CORSE

À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CORSE

=====

AVENANT N° 3

Au cahier des charges du 10 janvier 2006

Article 1^{er} :

L'article 2 de la convention de concession est modifié comme suit :

« La présente concession prend effet à la date de sa notification au concessionnaire.

Elle cessera de porter effet, sauf résiliation anticipée dans les conditions prévue à l'article 40, le 31 décembre 2025. »

Fait en deux exemplaires, à BASTIA le 26 DEC. 20

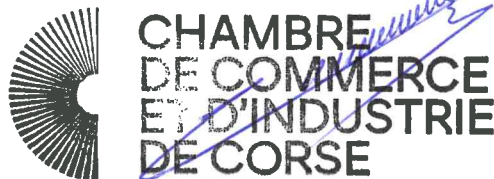
Le Président
du Conseil exécutif de Corse



Gilles SIMEONI

Le Président de la Chambre de
Commerce et d'Industrie de Corse

Jean DOMINICI



PORT DE COMMERCE DE BASTIA

=====

CONCESSION D'ÉTABLISSEMENT ET D'EXPLOITATION

DU PORT DE COMMERCE DE BASTIA

À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CORSE

=====

AVENANT N° 3

Au cahier des charges du 4 janvier 2006

Article 1^{er} :

L'article 2 de la convention de concession est modifié comme suit :

« La présente concession prend effet à la date de sa notification au concessionnaire.

Elle cessera de porter effet, sauf résiliation anticipée dans les conditions prévue à l'article 40, le 31 décembre 2025. »

Fait en deux exemplaires, à BASTIA le

28 DEC. 2024

Le Président
du Conseil exécutif de Corse


Gilles SIMEONI

Le Président de la Chambre de
Commerce et d'Industrie de Corse

Jean DOMINICI

